

# Flux...

## de paroles



### Le bulletin mensuel de la logomachie

Volume 1, numéro 2 — Novembre 2005.

1. Les actions de WinderX se transigent 5 \$ chacune à la Bourse de Toronto.
2. Monsieur Smith a transigé toutes ses affaires à sa banque locale.

Si dans la phrase  
1 vous avez  
trouvé une faute,  
vous êtes loin du  
compte; 2 fautes,  
vous brûlez; 3,  
vous avez tapé  
dans le mille!

Et dans la phrase  
2, combien de  
fautes d'après  
vous?

Sachez que dans la phrase 1 se trouvent trois fautes et dans la phrase 2, il s'en trouve deux, cela dans le même mot : ***transiger***.

**Faute lexicale** : ***se transiger*** ne s'écrit ni ne se dit... De fait, ***se transiger*** n'existe pas dans la langue française!

**Faute sémantique** : c'est-à-dire, donner à un mot un sens qu'il n'a pas. *Transiger* signifie faire des concessions réciproques pour parvenir à un accord, de manière à régler un différend, ou faire des compromis, renoncer à une partie de ses exigences relativement à quelque chose. On *transige* généralement avec quelqu'un sur ou à propos de quelque chose, ou avec sa conscience, l'honneur, etc., par faiblesse ou en invoquant des motifs peu valables. En droit : faire une transaction avec l'autre partie. Mieux vaut transiger que plaider. « Que faire, monsieur le comte ? Il n'y a qu'un moyen, transiger » (Balzac).

**Faute grammaticale** : le verbe ***transiger*** est un verbe intransitif; il ne peut avoir de complément (d'objet) direct.

**Exemples d'utilisation adéquate du verbe *transiger*** :

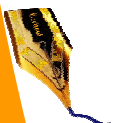
- Les conflits dureront tant que le gouvernement et le peuple refuseront de ***transiger***.
- « Il n'y a rien à gagner à ***transiger*** avec l'erreur ou l'injustice » (É. de Girardin).
- Même l'homme le plus honnête ***transige*** parfois avec ses principes.

L'utilisation de ***transiger*** dans les sens de « traiter » ou de « faire des affaires » ainsi que l'emploi de ***se transiger*** pour « coter » ou « négocier » donnent lieu à des impropriétés. Ces usages sont pourtant très répandus.

**Exemples d'utilisation adéquate dans le sens de traiter, négocier, coter** :

- Les actions de WinderX ***cotent*** — ou ***se négocient*** — (et non : se transigent) 5 \$ chacune à la Bourse de Toronto.
- Monsieur Smith ***a traité*** (et non : a transigé) toutes ses affaires avec le directeur de sa banque locale.
- Les investisseurs peuvent-ils vraiment ***faire des affaires*** (et non : transiger) au moyen des technologies de l'information en toute sécurité?

Source : Petit Robert, Office de la langue française du Québec et Écritout.



Écritout